



24 juillet 2020

L'honorable Marco E. L. Mendicino, conseiller privé, député
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 1L1

Courriel: Minister@cic.gc.ca; marco.mendicino@parl.gc.ca

Objet : L'Entente sur les tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis

Monsieur le Ministre,

En mai 2017, le conseil de direction du Conseil canadien des Églises (CCÉ) décidait de soutenir les efforts visant à contester l'Entente sur les tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis (ETPS) au nom de la Charte canadienne des droits et libertés. Si le CCÉ a décidé de se joindre à la contestation judiciaire, c'est en raison de l'expérience des églises en matière de parrainage de réfugiés et aussi parce qu'elles insistent depuis longtemps pour que tout le monde soit protégé par les dispositions fondamentales qui régissent les droits de la personne au Canada.

Nous nous félicitons de la décision du tribunal, car elle pourrait mettre un terme aux expériences tragiques, mortelles parfois, que vivent les demandeurs d'asile, que nos églises membres connaissent trop bien et que la cause a documentées abondamment. Nous remarquons que le témoignage présenté a établi une disproportion flagrante et qu'à lui seul, il « choque la conscience ».

À la lumière de la réalité documentée, réalité que doivent affronter les demandeurs d'asile, nous pressons le gouvernement canadien d'examiner avec soin les mesures provisoires et la décision qu'il prendra de se conformer ou non au jugement rendu.

Je vous écris aujourd'hui pour vous poser une triple question:

1. Compte tenu des faits accablants établis par la cause, le gouvernement du Canada arrêtera-t-il immédiatement de renvoyer des personnes aux États-Unis en vertu de l'ETPS, qu'il juge nécessaire ou non d'interjeter appel pour des motifs juridiques?
2. Accepterez-vous le jugement et prendrez-vous les mesures nécessaires pour modifier les politiques fédérales qui renvoient des personnes aux États-Unis en vertu de l'ETPS quitte à voir violer leurs droits à la liberté et à la sécurité de leur personne ?

3. Enfin, vous engagez-vous à ne pas en appeler de la décision du tribunal, qui invalide l'Entente?

Le Conseil canadien des Églises est déterminé à défendre les principes d'égalité et d'accès à la Charte des droits et libertés pour toutes les personnes au Canada. Nous vous prions instamment de prendre les mesures voulues pour assurer la réalisation de cet objectif.

Le Conseil canadien des Églises (CCÉ) est un vaste organisme œcuménique inclusif, qui représente aujourd'hui 26 églises membres, incluant les traditions anglicane, catholique romaine et catholique orientale, évangélique, église libre, orthodoxe de l'Est et orthodoxe orientale, ainsi que protestante historique. Ensemble, ces églises membres réunissent 13 500 communautés de culte dans toutes les provinces et territoires, et elles regroupent 85% des chrétiennes et des chrétiens au Canada. Le Conseil canadien des Églises a été fondé en 1944.

Nous serions heureux de vous rencontrer pour traiter de ce dossier, que ce soit en personne ou dans le cadre d'une visioconférence.

Sachez, Monsieur le Ministre, que les membres du Conseil canadien des Églises prient pour vous et pour vos collègues au sein du gouvernement du Canada, afin que vous puissiez répondre avec constance au grand appel à la justice pour tous.

Nous attendons de vos nouvelles.



Peter Noteboom
Secrétaire général

c. c: L'honorable Peter Kent, député, critique du Parti conservateur du Canada pour l'Immigration, les Réfugiés et la Citoyenneté

Jenny Kwan, députée, critique du Nouveau Parti démocratique pour l'Immigration, les Réfugiés et la Citoyenneté

Christine Normandin, députée, critique du Bloc Québécois pour l'Immigration, les Réfugiés et l'Immigration

Elizabeth May, députée, cheffe du Parti vert du Canada